

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 31 MARS 2022**

PRESENTS: MM. Bernard LOUIS, Gilles JAPIOT, Eddy MILLE, Mickaël NICOLAS, Mmes Aurore HERNANDEZ, Chantal PLANÇON, Frédérique THIMONIER, Cindy VOINSON

PROCURATIONS: Laurent GUILLEMIN a donné procuration à Aurore HERNANDEZ, Eric LORIGUET a donné procuration à Cindy VOINSON, Nelly ROUSSY a donné procuration à Frédérique THIMONIER.

ABSENTS: Deniz BAHADUR, Bernard BOURDAIS, Danièle DAVID, Alain HERMANN

CONVENTION RELATIVE À L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE À GRAND BESANÇON MÉTROPOLÉ

M. le Maire expose que dans le cadre du transfert, au 1^{er} janvier 2019, de la compétence voirie, parcs et aires de stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

-à hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries ou correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2020, il a été réalisé l'opération « avenue de la Longeau » dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie accordé par le secteur concerné.

Les opérations maintenant terminées et soldées, il convient de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-donne son accord pour le versement d'un fonds de concours dont le montant arrêté ce jour à 37 285€HT

-autorise le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

CONVENTION C.D.E.I (Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion)

Chaque année, la commune sollicite les Chantiers Départementaux pour l'entretien des espaces verts, taille des arbres et arbustes.

Le montant forfaitaire journalier est de :

- pour les travaux en espace verts sans gros matériel : 430€
- pour la tonte avec gros matériel : 500€

Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la participation à l'action des C.D.E.I et autorise le Maire à signer la convention entre la commune et les Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion.

RAPPORTS D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DU GRAND BESANÇON

En application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, la Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté a contrôlé les comptes et la gestion de la communauté urbaine du Grand Besançon de 2012 à la date la plus récente.

La commune de Novillars étant membre de la communauté urbaine du Grand Besançon, le rapport d'observations de la Chambre régionale des comptes est présenté au conseil municipal.

SUBVENTION PROJET AIRE DE JEUX (D.E.T.R)

Le conseil municipal, à l'unanimité, dans le cadre du projet d'une aire de jeux dans le parc, approuve le projet et le plan de financement ci-dessous :

-Jeux et installation	46 161.60€
DETR 30%	13 848.48€
Autofinancement	32 313.12€

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU TRESORIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du trésorier. Les résultats de ce dernier sont conformes au compte administratif 2021 de la commune.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 de la commune, il se présente ainsi :

Résultat d'exercice

2021	Recettes	Dépenses	Soldes
Fonctionnement	1 122 135.66	901 613.81	220 521.85
Investissement	291 378.61	215 940.88	75 437.73
Total			295 959.58

La balance des comptes fait ressortir un excédent d'exercice d'un montant de **295 959.58€** pour l'année 2021.

➤ Résultat de clôture

2021	Recettes	Excédent reporté	Dépenses	Déficit reporté	Soldes
Fonctionnement	1 122 135.66	643 892.75	901 613.81		864 414.60
Investissement	291 378.61		215 940.88	222 016.06	-146 578.33
Total					717 836.27

Compte tenu des reports antérieurs, la balance des comptes fait ressortir un excédent de clôture de **717 836.27€**.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, considérant :

-l'excédent de fonctionnement	864 414.60€
-le déficit d'investissement	146 578.33€

A l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- 002 excédents de fonctionnement 717 836.27€
- 1068 affectation de fonctionnement 146 578.33€

TAUX D'IMPOSITION 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (1 abstention) de reconduire les taux d'imposition 2021, à savoir :

- foncier (bâti) 32.17%
- foncier (non bâti) 25.05%

BUDGET PRIMITIF 2022 DE LA COMMUNE

M. le Maire présente le budget de la commune qui se décompose de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 760 681.27€
Recettes	1 760 681.27€

Section d'investissement :

Dépenses	934 484.60€
Recettes	934 484.60€

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions), le conseil municipal approuve le budget général 2022.

NOVILLARS le 31 Mars 2022
Le Maire,
Bernard LOUIS